

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/89

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 25  
Suppléants votants : 0  
Procurations : 08  
Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,**  
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

## **Objet : Validation et signature du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 du territoire de la Châtaigneraie Limousine**

### **Exposé :**

Le Président indique que la Région Nouvelle-Aquitaine s'est doté d'un nouveau cadre d'intervention pour sa politique contractuelle territoriale. Il ajoute que trois principes guideront la préparation des prochains contrats de territoire appelés « Contrat de développement et de transitions » :

- une co-construction avec les territoires ;
- une priorité donnée aux projets matures ;
- un contrat qui se veut intégrateur des démarches régionales (Contrat Opérationnel de Mobilité, Néo Terra, contrat de plan Etat Région) et concordance des périmètres avec la nouvelle programmation européenne (objectif stratégique - OS 5 du FEDER et FEADER LEADER).

Il explique qu'en étroite collaboration avec ses EPCI membres, la Châtaigneraie Limousine a élaboré, sur son périmètre, un contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la Région. Il précise que chaque EPCI a été invité à recenser, sur son territoire intercommunal, les projets susceptibles d'être inscrits à ce contrat. Il indique que plusieurs Comités technique et de pilotage se sont tenus afin de travailler à cette contractualisation.

Il présente ensuite le projet de contrat, fruit de ces discussions et mentionne que le contrat pourra intégrer au fil de l'eau de nouveaux projets matures.

Le Président soumet ensuite ce document à l'approbation du Conseil Communautaire.

### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **valide** le Contrat de développement et de transitions 2023-2025 du territoire de la Châtaigneraie Limousine avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **autorise** le Président à signer le contrat correspondant joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture  
7022920252021-11  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

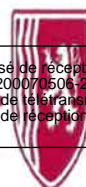


Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
ET DE TRANSITIONS  
2023-2025**

**Châtaigneraie Limousine**



RÉGION

**Nouvelle-Aquitaine**

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2022  
Date de réception préfecture : 08/10/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le territoire de projet Châtaigneraie Limousine, représenté par Monsieur Eric DUPONT, Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine, ci-après dénommée **le Territoire**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Châtaigneraie Limousine :

- la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, représentée par M. Marc DITLECADET, son Président,
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, représentée par M. Daniel BOISSERIE, son Président,
- la Communauté de Communes du Val de Vienne, représentée par M. Philippe BARRY, son Président,
- la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, représentée par M. Emmanuel DEXET, son Président,

ci-après dénommés **les EPCI**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Fédération Châtaigneraie Limousine en date du XXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix en date du XXXXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Vienne en date du XXXXXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus en date du XXXXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Préambule**

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux **et à leur territoire** d'intervention dédié à

des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

## Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

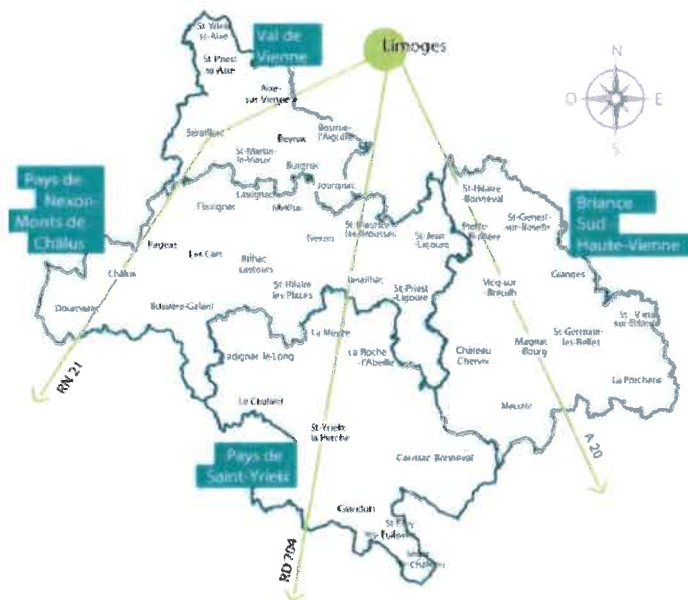
### 1-1 Présentation du territoire de contractualisation

#### Données générales :

44 communes – 50 422 habitants

#### 4 intercommunalités :

- 📁 La Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix  
9 communes
- 📁 Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Chalus  
15 communes
- 📁 La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
11 communes
- 📁 La Communauté de Communes du Val de Vienne  
9 communes



Carte du territoire

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine présente les grandes caractéristiques suivantes :

- une zone rurale de faible densité (41,5 hab/km<sup>2</sup>) avec une population majoritairement répartie le long des axes routiers qui convergent vers Limoges, avec la partie nord plus jeune, et la partie sud plus vieillissante. Une partie du territoire s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Périgord Limousin ;
- une économie marquée par l'agriculture (même si son poids est en net recul), une bonne dynamique de créations d'entreprise et un maillage dense de petites entreprises résilientes face aux crises conjoncturelles (sanitaire, de recrutement, prix du carburant) et aux enjeux de transition écologique ;
- une offre culturelle riche et variée, un cadre de qualité propice aux loisirs de nature et à la découverte de lieux singuliers, un ensemble favorable à un positionnement slow tourisme ;
- une démarche territoriale singulière d'accessibilisation du tourisme et des loisirs (engagée depuis 10 ans), soutien d'une économie de proximité et à déployer en faveur de « l'accès de tous à tout » ;

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



- un bon niveau de services et d'équipements (santé, éducation, sports, loisirs, culture) mais dont l'accès est très dépendant de la voiture ;
- la mobilité des habitants et des travailleurs, un enjeu crucial d'attractivité, d'emploi et d'inclusion sociale et levier de transition écologique, pour lequel s'exprime un besoin de politiques publiques volontaristes (cf. schéma directeur vélo et étude de mobilité) ;
- des initiatives ESS et d'innovation sociale plurielles (circuits courts alimentaires, inclusion...), avec une quinzaine en émergence ou structuration au cours des 5 dernières années, génératrice de services, créatrices d'emplois non délocalisables et vectrices de transitions (écologique et environnementale, sociale, organisationnelle...).

Après une hausse très marquée entre 1999 et 2013 (+9,6%), ce territoire rural connaît une relative stabilité de sa population sur les cinq dernières années. Avec un solde migratoire positif (proche du taux annuel régional), il reste attractif mais de façon contrastée. L'accueil d'habitants doit être conforté, ce qui implique, dans le cadre de la transition écologique, la prise en compte de nouveaux comportements professionnels et familiaux, de nouveaux modes de vie en termes de consommation, de mobilité, d'énergie, de services...

Les effets de la crise énergétique pour les habitants, les candidats à l'installation et les activités doivent être contrebalancés par une politique proactive sur la mobilité, les services, l'habitat, la culture, la gestion du foncier... afin de répondre à l'enjeu d'attractivité, vital pour le territoire qui connaît par ailleurs un vieillissement de sa population et un solde naturel nettement déficitaire.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les Communautés de Communes Pays de Nexon --Monts de Châlus, du Pays de Saint-Yrieix sont classées en vulnérabilité intermédiaire. Les Communautés de Communes Briance Sud Haute-Vienne et du Val de Vienne sont classées peu vulnérables.

La situation de vulnérabilité intermédiaire de la Châtaigneraie Limousine permet au territoire de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat, le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

## **1-2 Stratégie territoriale de développement**

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

### **Axe 1 : Prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant (positionnement slow tourisme)**

Il s'agit de s'appuyer sur les aménités, les ressources patrimoniales, les particularismes locaux tels que les stations de tourisme et d'activités de plein air, pour asseoir un tourisme différenciant.

Outre l'attractivité, l'économie locale et l'emploi, sont pris en compte d'autres enjeux primordiaux liés à la cohésion sociale et au développement de l'individu, à la préservation de l'identité et de la mémoire, concrétisée sous forme de biens matériels et immatériels.

### **Axe 2 : Déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social**

Pour répondre au défi de l'amélioration de la cohésion sociale dans un contexte de transition de la société, l'accent sera mis sur la solidarité et l'innovation sociale.

### **Axe 3 : Accélérer les transitions écologiques**

Il s'agit de répondre aux défis environnementaux en insistant sur trois volets :

- imaginer et mettre en place la mobilité de demain avec des actions d'études, d'expérimentation, d'investissements autour de l'écosystème vélo et des nouvelles mobilités ;
- appuyer les politiques de développement durable par de l'animation et des actions de sensibilisation et d'adaptation solidaires face aux changements climatiques, aux défis environnementaux ;
- reconquérir le bâti des centres-bourgs, dans un objectif de sobriété foncière, de dynamique de ces centres et dans une approche globale d'aménagement et une vision repensée de l'urbanisme.

### **Axe 4 : Impulser ou soutenir des stratégies collaboratives à l'échelle d'un EPCI et entre EPCI**

Le diagnostic territorial met en avant l'intérêt de développer une politique à une échelle intercommunale voire supra-communautaire dans 3 domaines : habitat, culture et tourisme.

L'impulsion de stratégies collaboratives doit permettre de faire de ces 3 domaines des leviers d'attractivité, de vitalité et de développement du territoire.

### **Axe 5 : Développer les services aux acteurs économiques et à leurs salariés**

De plus en plus d'entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activités, sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement (problèmes de mobilité, de formation, d'exigences en termes de qualité de vie personnelles et professionnelles...) avec en corollaire, des difficultés de déploiement de l'activité et des politiques de débauchage entre entreprises. Il s'agit de rendre visibles les entreprises et leurs métiers auprès des habitants du territoire, et particulièrement des jeunes et d'être proactif sur les problématiques de recrutement et de fidélisation des salariés, notamment par la construction d'une offre de services spécifiques.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.



## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire** de la Châtaigneraie Limousine a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Territoire ainsi que les EPCI la composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

## Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

## Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

## **Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS**

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

## **Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE**

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

## **Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES**

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

### **Article 7 : COMMUNICATION**

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

### **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT**

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

### **Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

### **Article 10 : RESILIATION ET LITIGES**

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le .....

A ....., le .....

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président  
de la Fédération Châtaigneraie  
Limousine

Alain ROUSSET

Eric DUPONT

A ....., le .....

A ....., le .....

Le Président  
de la Communauté de Communes  
Briance Sud Haute-Vienne

Le Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Saint-  
Yrieix

Marc DITLECADET

Daniel BOISSERIE

A ....., le .....

A ....., le .....

Le Président de la Communauté de  
Communes du Val de Vienne

Le Président de la Communauté de  
Communes Pays de Nexon -  
Monts de Châlus

Philippe BARRY

Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



## Liste des annexes

**Annexe 1** : Note d'enjeux

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022





## **NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025**

### **I – Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité**

La Châtaigneraie Limousine comprend **44 communes** regroupées au sein de **4 communautés de communes**, avec une population de **50 422 habitants** (population légale 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2022). Elle présente les principales caractéristiques suivantes :

- une zone rurale de faible densité (41,5 hab/km<sup>2</sup>) avec une population majoritairement répartie le long des axes routiers qui convergent vers Limoges, avec la partie nord plus jeune, et la partie sud plus vieillissante ;
- une économie marquée par l'agriculture (même si son poids est en net recul), une bonne dynamique de créations d'entreprise et un maillage dense de petites entreprises résilientes face aux crises conjoncturelles (sanitaire, de recrutement, prix du carburant) et aux enjeux de transition écologique ;
- une offre culturelle riche et variée, un cadre de qualité propice aux loisirs de nature et à la découverte de lieux singuliers, un ensemble favorable à un positionnement slow tourisme ;
- une démarche territoriale singulière d'accessibilisation du tourisme et des loisirs (engagée depuis 10 ans), soutien d'une économie de proximité et à déployer en faveur de « l'accès de tous à tout » ;
- un bon niveau de services et d'équipements (santé, éducation, sports, loisirs, culture) mais dont l'accès est très dépendant de la voiture ;
- la mobilité des habitants et des travailleurs, un enjeu crucial d'attractivité, d'emploi et d'inclusion sociale et levier de transition écologique, pour lequel s'exprime un besoin de politiques publiques volontaristes (cf. schéma directeur vélo et étude de mobilité) ;
- des initiatives ESS et d'innovation sociale plurielles (circuits courts alimentaires, inclusion...) - une quinzaine en émergence ou structuration au cours des 5 dernières années, génératrice de services, créatrices d'emplois non délocalisables et vectrices de transitions (écologique et environnementale, sociale, organisationnelle...).

Après une hausse très marquée entre 1999 et 2013 (+9,6%), ce territoire rural connaît une relative stabilité de sa population sur les cinq dernières années. Avec un solde migratoire positif (proche du taux annuel régional), il reste attractif mais de façon contrastée. L'accueil d'habitants doit être conforté, ce qui implique, dans le cadre de la transition écologique, la prise en compte de nouveaux comportements professionnels et familiaux, de nouveaux modes de vie en termes de consommation, de mobilité, d'énergie, de services...

Les effets de la crise énergétique pour les habitants, les candidats à l'installation et les activités doivent être contrebalancés par une politique proactive sur la mobilité, les services, l'habitat, la culture, la gestion du foncier... afin de répondre à l'enjeu d'attractivité, vital pour le territoire qui connaît par ailleurs un vieillissement de sa population et un solde naturel nettement déficitaire.

## II – Les grandes ambitions pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

La précédente stratégie de territoire consistait à travailler sur les besoins d'accessibilité et de proximité pour influencer sur l'attractivité et assurer un renouvellement des populations et de la structure socio-économique du territoire. Ainsi, le précédent contrat avait défini 2 axes stratégiques :

- axe 1 : Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire ;
- axe 2 : Valoriser les savoir-faire locaux et l'économie productive.

Lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie territoriale, 4 grandes thématiques sont ressorties, intégratrices de multiples enjeux :

- les centralités actives ;
- la cohésion sociale ;
- l'attractivité ;
- les transitions environnementales.

Elles sont posées comme 4 ambitions à atteindre et fondent l'évolution attendue du territoire de la Châtaigneraie Limousine à l'horizon 2030.

Deux thématiques s'imposent dans cette nouvelle stratégie :

- les transitions environnementales : citoyens, collectivités locales et acteurs économiques doivent s'engager, expérimenter et mettre en place, à leur niveau, des solutions pour faire émerger un monde de demain plus durable et plus désirable sur le territoire ;
- la cohésion sociale : « faire territoire » et veiller à la solidarité notamment pour que les transitions ne laissent pas les plus isolés ou fragiles « au bord de la route ».

### Les centralités actives :

Le travail effectué sur le programme Leader 2014-2020, la mise en œuvre des dispositifs « Petites Villes de Demain » et les appels à projet sur la revitalisation de centres-bourgs ont remis en lumière l'importance des centralités dans nos ruralités.

Pour conforter la vitalité et l'attractivité du territoire et apporter aux résidents comme aux visiteurs l'ensemble des services, essentiels ou non, dont ils ont besoin et qui font les aménités et le bien vivre d'un espace de vie, il convient d'entretenir la dynamique et les fonctionnalités des centres-bourgs.

Il s'agit donc de concilier la mise en place de conditions d'accueil de nouveaux habitants et d'activités avec la lutte contre la déperdition énergétique, la diminution des mobilités et de l'étalement urbain. Les actions à mener peuvent couvrir les domaines de l'habitat, de la mobilité, des services marchands et non marchands, de la gestion du foncier et des aménagements de l'espace public...

### La cohésion sociale :

En ces temps où les crises succèdent aux crises, l'humain doit rester au centre des préoccupations pour contrer le sentiment d'isolement voire d'abandon, et lutter contre la disparition des services à la population, dans un contexte économique, social et environnemental tendu.





La facture énergétique, l'accès à l'emploi (difficultés de mobilité, formation...), le numérique (déploiement incomplet, coût), le manque d'interconnaissance (isolement, montée de l'individualisme, méfiance entre « anciens » et « nouveaux » habitants...), la disparition de certains commerces sont autant de facteurs d'aggravation de la situation sociale.

Pour autant, les habitants, les élus cherchent des solutions pour retendre les liens sociaux et de nombreuses initiatives voient le jour. Ainsi, il se dégage une volonté d'écoute de la population et d'accompagnement des actions afin de couvrir les besoins et d'anticiper l'évolution de la demande. Il convient donc d'encourager l'innovation sociale et de soutenir les projets de l'économie sociale et solidaire, des lieux hybrides ou tiers-lieux, de nouveaux services de type conciergeries de territoire ou d'entreprises, de soutien à l'emploi et à la formation... pour recréer autrement de l'activité, des services et du lien et activer de nouvelles dynamiques de proximité.

Il s'agit également de veiller à la prise en compte de l'accessibilité sous toutes ses formes et dans tous les domaines.

La culture et les loisirs étant deux ingrédients importants du ciment social et de l'économie locale, les acteurs publics et privés de ces secteurs doivent continuer à être accompagnés par des politiques volontaristes.

### L'attractivité :

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine a besoin d'être attractif pour plusieurs raisons :

- du point de vue démographique, son solde naturel est structurellement négatif et il doit accueillir de nouveaux habitants pour assurer le renouvellement de sa population ;
- des points de vue économique et de l'emploi, il doit maintenir un niveau d'emplois suffisant, sauf à être de plus en plus dépendant de l'agglomération limougeaude ;
- du point de vue touristique et des loisirs, il doit attirer du public pour soutenir l'emploi et l'économie de ces secteurs, là où d'autres activités économiques souffrent et s'étiolent ;
- du point de vue des services à la population, il doit les maintenir, les développer ou les recréer en recherchant une maille pertinente et des complémentarités.

Ces efforts doivent porter sur les domaines de la mobilité, des services marchands et non marchands, de l'offre de loisirs et de culture, de la valorisation du patrimoine, du tourisme différenciant assis sur un positionnement d'authenticité et de slow tourisme, de l'accès au savoir, à l'emploi et à la formation.

Le numérique est également un enjeu primordial. Le déploiement du très haut débit permet l'arrivée de télétravailleurs, favorise la création de nouveaux emplois, active de nouveaux débouchés pour la production locale. Il est essentiel dans le domaine des services à condition de réussir son accessibilisation pour tous.

### Les transitions environnementales :

A l'heure du dérèglement climatique et de la raréfaction des ressources, l'ensemble de l'action publique doit agir de concert pour tendre vers des objectifs communs de réduction des gaz à effet de serre, de décarbonation de l'économie et des transports, de préservation de la biodiversité, des milieux naturels et paysagers, du cycle de l'eau...



Tout projet doit être examiné à travers le prisme du développement durable et notamment au regard de son impact sur l'environnement. Les aides publiques sont d'ores et déjà plus ou moins conditionnées au respect d'une réponse positive à ce critère.

Le territoire doit donc impérativement accélérer la transition écologique de ses activités en s'appuyant à la fois sur les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) des communautés de communes et en soutenant leurs actions mais aussi sur les travaux menés par différents acteurs à l'instar du SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne), du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) Nouvelle-Aquitaine, du Parc naturel régional Périgord-Limousin... Les opérations menées en propre ou financées par les fonds européens territorialisés devront également s'inscrire dans les objectifs listés dans la feuille de route Néo Terra de la Région.

### III – Pour répondre à ces ambitions, des solutions construites avec les parties prenantes

Ces ambitions sont vectrices de résilience, de transitions et de développement. Elles servent un objectif global de restauration de la confiance de la population en l'avenir et en l'humain en préservant, dynamisant et verdissant les aménités et les potentialités du territoire.

En réponse à ces ambitions, 5 objectifs ont été définis dans la perspective de nouveaux outils pour la mise en œuvre de cette stratégie : fonds européens territorialisés 2021-2027 et contrat régional de développement et de transitions 2023-2025.

#### Objectif stratégique n°1 : Prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant (positionnement slow tourisme)

L'ex-Limousin et la Châtaigneraie Limousine souffrent d'un déficit, identifié de longue date, d'image, de valorisation et de structuration de leurs atouts patrimoniaux et de loisirs de nature. Si les politiques publiques ont mis l'accent sur ces thématiques, il reste beaucoup à faire, preuve en est la consommation de crédits sur ces entrées dans les programmes Leader 2007-2013 et 2014-2020.

Il s'agit de s'appuyer sur les aménités, les ressources patrimoniales, les particularismes locaux tels que les stations de tourisme et d'activités de plein air, pour asseoir un tourisme différenciant.

Outre l'attractivité, l'économie locale et l'emploi, sont pris en compte d'autres enjeux primordiaux liés à la cohésion sociale et au développement de l'individu, à la préservation de l'identité et de la mémoire, concrétisée sous forme de biens matériels et immatériels.

◆ **Objectif opérationnel 1.1** : Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attractivité résidentielle et touristique

◆ **Objectif opérationnel 1.2** : Dynamiser les stations de tourisme et de loisirs et poursuivre le développement des activités de pleine nature



## Objectif stratégique n°2 : Déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social

Pour répondre au défi de l'amélioration de la cohésion sociale dans un contexte de transition de la société, l'accent sera mis sur la solidarité et l'innovation sociale.

- ◆ **Objectif opérationnel 2.1** : Déployer une démarche d'accessibilisation pour tous publics aux offres d'activités culturelles, touristiques, de loisirs et de services
- ◆ **Objectif opérationnel 2.2** : Soutenir une offre de services diversifiée adaptée aux évolutions sociétales
- ◆ **Objectif opérationnel 2.3** : Maintenir une offre de santé accessible pour tous et en proximité
- ◆ **Objectif opérationnel 2.4** : Créer/développer des solutions solidaires et inclusives de mobilité et d'usage du numérique
- ◆ **Objectif opérationnel 2.5** : Développer les offres d'habitat spécifiques à certains publics

## Objectif stratégique n°3 : Accélérer les transitions écologiques

Il s'agit de répondre aux défis environnementaux en insistant sur trois volets :

- imaginer et mettre en place la mobilité de demain avec des actions d'études, d'expérimentation, d'investissements autour de l'écosystème vélo et des nouvelles mobilités ;
- appuyer les politiques de développement durable par de l'animation et des actions de sensibilisation et d'adaptation solidaires face aux changements climatiques, aux défis environnementaux ;
- reconquérir le bâti des centres-bourgs, dans un objectif de sobriété foncière, de dynamique de ces centres et dans une approche globale d'aménagement et une vision repensée de l'urbanisme.

- ◆ **Objectif opérationnel 3.1** : Développer l'infrastructure et l'écosystème vélo
- ◆ **Objectif opérationnel 3.2** : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme et favoriser la dé-mobilité
- ◆ **Objectif opérationnel 3.3** : Accompagner les acteurs pour une transition écologique solidaire
- ◆ **Objectif opérationnel 3.4** : Rendre désirable le bâti vacant de bourgs
- ◆ **Objectif opérationnel 3.5** : Revitaliser les lignes et gares ferroviaires ainsi que l'offre de cars interurbains
- ◆ **Objectif opérationnel 3.6** : Accompagner les entreprises (y compris agricoles) à la transition écologique et développer l'économie circulaire

#### Objectif stratégique n°4 : Impulser ou soutenir des stratégies collaboratives à l'échelle d'un EPCI et entre EPCI

Le diagnostic territorial met en avant l'intérêt de développer une politique à une échelle intercommunale voire supra-communautaire dans 3 domaines : habitat, culture et tourisme. Il s'agit de permettre aux différents acteurs de mieux se connaître et partager leurs points de vue pour décloisonner les initiatives, travailler les complémentarités et synergies pour in fine encourager et pérenniser les initiatives.

L'impulsion de stratégies collaboratives doit permettre de faire de ces 3 domaines des leviers d'attractivité, de vitalité et de développement du territoire.

- ◆ **Objectif opérationnel 4.1** : Doter le territoire d'une stratégie habitat structurée
- ◆ **Objectif opérationnel 4.2** : Déployer des stratégies de développement culturel
- ◆ **Objectif opérationnel 4.3** : Améliorer l'organisation touristique du territoire et la visibilité d'un positionnement slow tourisme

#### Objectif stratégique n°5 : Développer les services aux acteurs économiques et à leurs salariés

De plus en plus d'entreprises, quel que soient leur taille et leur secteur d'activités, sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement (problèmes de mobilité, de formation, d'exigences en termes de qualité de vie personnelles et professionnelles...) avec en corollaire, des difficultés de déploiement de l'activité et des politiques de débauchage entre entreprises. Il s'agit de rendre visibles les entreprises et leurs métiers auprès des habitants du territoire, et particulièrement des jeunes et d'être proactif sur les problématiques de recrutement et de fidélisation des salariés, notamment par la construction d'une offre de services spécifiques.

- ◆ **Objectif opérationnel 5.1** : Accompagner les structures dans leur marque employeur pour favoriser le recrutement et la fidélisation des salariés
- ◆ **Objectif opérationnel 5.2** : Faire connaître les entreprises et leurs métiers pour favoriser le recrutement, l'innovation et le développement local

La stratégie territoriale 2030 de la Châtaigneraie Limousine contribuera à relever les défis écologiques en veillant à ce que les transitions initiées soient solidaires. Dans sa mise en œuvre, une attention sera portée à la cohésion sociale, aux processus collaboratifs et à de nouvelles formes de réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits. En outre, elle s'appuiera sur des démarches territoriales différenciantes : ESS et innovation sociale, mobilité, accessibilisation des secteurs de la culture, du tourisme, des loisirs et des services,

N°	AXE PRIORITAIRE	AXE SECONDAIRE	INTENTUE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MATURE D'OUVRAGE	MURALITE	COUT ESTIME	COMPLEMENT	Prévisions / provision des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, PRIORITES	MISE EN ŒUVRE
									MP	MP	MP			
1			Mise en valeur et valorisation des anciennes fermes de Les Cèdes	Commune de Les Cèdes	Commune de Les Cèdes	X	1 800 000 €		X	X	X		Culture - Patrimoine	
2			Equipements ludiques et éducatifs au "Baque" à Neuron	Association "Le Baque"	Commune de Neuron	X	1 500 000 €	300 000 €	X	X	X		Tourisme	Ambition 1 : Engagement citoyen
3			Restaurer / reconstruire le donjon de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf	X	157 387 €	38 477 €	X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
4			1.1. Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attraction touristique	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
5			1.1.1. Promouvoir les savoir-faire, les métiers de la restauration et de la cuisine	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
6			1.1.2. Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attraction touristique	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
7			1.1.3. Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attraction touristique	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
8			1.1.4. Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attraction touristique	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
9			1.1.5. Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attraction touristique	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
10			1.2. Dynamiser les secteurs de tourisme et de loisirs	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
11			1.2.1. Développer une démarche d'écotourisme pour tous	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
12			2.1. Développer une démarche d'écotourisme pour tous	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
13			2.1.1. Développer une démarche d'écotourisme pour tous	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
14			2.1.2. Développer une démarche d'écotourisme pour tous	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
15			2.1.3. Développer une démarche d'écotourisme pour tous	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
16			2.2. Soutenir les offres de services diversifiées adaptées aux évolutions sociétales	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
17			2.2.1. Soutenir les offres de services diversifiées adaptées aux évolutions sociétales	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
18			2.2.2. Soutenir les offres de services diversifiées adaptées aux évolutions sociétales	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
19			2.3. Maintenir une offre de santé accessible pour tous et en progrès	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
20			2.4. Créer/développer des solutions solidaires et innovantes de lutte et d'urgence	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
21			3.1. Accompagner les acteurs pour une transition écologique solidaire	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
22			3.2. Développer les mobilités alternatives à l'automobile et favoriser la dé-mobilité	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
23			3.6. Accompagner les entreprises (y compris agricoles) à la transition écologique et développer l'économie circulaire	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
24			5.2. Faire connaître les entreprises et leurs métiers pour favoriser le recrutement, l'innovation et le développement local	Commune de Neuron	Commune de Neuron	X			X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-89-DE  
Date de télérmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022